

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

MYCLOSS FORT**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	MYCLOSS FORT
Usage	Code GIFAP: EW Fongicide
Fournisseur	PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :

Description chimique myclobutanil, émulsion aqueuse, 200 g/l

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	19,4	88671-89-0	Myclobutanil (IUPAC) : 2,4-Dichlo-1-(4-nitrophenyl)-2-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)méthyl]hexanenitrile	
2	Entre 10 et 11	108-94-1	Cyclohexanone	
3		64742-94-5	Solvant hydrocarbure aromatique	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1		NA	Xn, N	R22 R36 R51/53 R63
2	203-631-1	NA	Xn	R10 R20
3	265-198-5	NA	Xn, N	R51/53 R65 R66 R67

4. PREMIERS SECOURS**Premiers secours****Généralités**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Yeux

Rincer complètement avec beaucoup d'eau pendant au moins 5 mn. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau et consulter un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

Avis aux médecins

Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient. Si un lavage gastrique est effectué, recommander un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes, dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse

Moyen d'extinction inapproprié

Jet d'eau.

Produit de décomposition / combustion dangereux

La combustion peut dégager des fumées toxiques et/ ou irritantes contenant : le produit original, acide chlorhydrique, acide cyanhydrique.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement 1907/2006/CE

MYCLOSS FORT

Equipement de protection

Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage. Eviter de respirer la fumée. Travailler du bon côté de l'aspersion par rapport au sens du vent.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

En cas de déversement de ce produit, porter un équipement de protection approprié pour toute intervention (voir section 8). Enlever les vêtements souillés et les laver avant nouvel usage.

Précautions pour l'environnement Méthodes de nettoyage

Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Eponger avec du sable ou autre absorbant non combustible, stocker dans des récipients puis éliminer (voir chapitre 13). Pour les déversements importants, barricader la zone avec des matières inertes (sable, terre) et consulter le fabricant.

Informations supplémentaires

Ventiler la zone où a eu lieu le déversement. Ne pas respirer les vapeurs.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Conditions de stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles techniques

Limites d'exposition

Assurer une ventilation adéquate.

Myclobutanil : recommandation Dow Agrosiences IHG : 1.0 mg/m³

Recommandation du fournisseur pour le solvant : 100 mg/m³

Cyclohexanone : ACGIH (ESA) TLV, TWA-8 heures (moyenne sur 8 heures) : 25 ppm.

Valeurs françaises : VLE 8 heures : 40,8 mg/m³, VLE court terme : 81,6 mg/m³

Protection personnelle

Respiratoire

Dans la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Cependant, lorsque les valeurs limites d'exposition et/ou les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

Main

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques (nitrile ou caoutchouc butyle).

Yeux

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, porter des lunettes pour travaux chimiques.

Peau et corps

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit.

Autres informations

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide

Couleur

Blanc

Odeur

Celle des solvants aromatiques

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

MYCLOSS FORT

Point/intervalle d'ébullition	Identique à l'eau
Point/plage de fusion	Identique à l'eau
Point d'éclair	95°C
Temp. d'inflammation spontanée	484°C
Limites d'explosivité	0.6 à 7.0 %
Pression de vapeur	> 266.6 Pa (à 25°C)
Densité relative	1.03 g/cm ³
Densité relative de la vapeur (air = 1)	5.2
pH	8 à 9 (en solution aqueuse)
Solubilité dans l'eau	Se disperse
Pourcentage de volatils	74-76%
Viscosité	500-1000 mPa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Éviter les températures égales ou supérieures à 95°C, les flammes nues, les étincelles et la lumière solaire directe.
Matériaux à éviter	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique contiennent : acide chlorhydrique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom	Formulation similaire
Toxicité aiguë	
Voie orale DL50	> 5000 mg/kg
Voie dermique DL50	> 5000 mg/kg
Voie inhalatoire CL 50	Pas d'effets indésirables prévisibles
Irritation	
Peau	Non irritant
Yeux	Peut provoquer une irritation oculaire modérée
Nom	myclobutanil (matière active)
Sensibilisation	Non sensibilisant
Autres informations toxicologiques	Non cancérogène. Non mutagène. Substance toxique pour la reproduction de catégorie 3 dans la CE.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	myclobutanil (matière active)
Ecotoxicité	
Oiseaux	DL50 aiguë colin de virginie : 510 mg/kg
Poisson	1 mg/l < CL50 < 10 mg/l
Daphnies	10 mg/l < CE50 < 100 mg/l
Algues	1 mg/l < CI50 < 10 mg/l
Abeilles	DL50 > 362 µg/abeille
Devenir dans l'environnement	
Demi-vie dans le sol	Dépend des types de sol, environ 66 jours

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour
-------------------	--

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

MYCLOSS FORT**Produit et emballage contaminés**

l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).

Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe	9	Carte TREM	CEFIC 90GM6-III
Groupe d'emballage	III	Etiquette	9
N° d'identification danger	90	N° ONU	3082
Libellé transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (myclobutanil)		

Transport maritime (IMO/IMDG)

Classe	9	N° ONU	3082
Groupe d'emballage	III	Etiquette	9+polluant marin
Polluant marin	oui		
Libellé transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (myclobutanil)		

Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)

Classe	9	Etiquette	9 Miscellaneous
Groupe d'Emballage	III	N° ONU	3082
Libellé transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (myclobutanil)		

Remarque : Envoi d'échantillon par la poste interdit**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement actuel :****Symbole(s)****Phrase(s) de Risques**

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**Phrase(s) de Sécurité**

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.**Installations classées**

Rubrique 1173

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

R20 : Nocif par inhalation.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Délai de réentrée sur les parcelles traitées :

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de ré entrée pour les travailleurs est de 6 heures après la fin de la pulvérisation et 8 heures dans le cas d'application en milieu fermé. »

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

MYCLOSS FORT

Sections modifiées lors de la mise à jour

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ÉTAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
